

Objet : 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune d'ARNAVILLE
Réf. dossier : 2020_MODIF_08
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 / jcheuze@metzmetropole.fr)

CC Mad & Moselle
Monsieur Gilles SOULIER
Président de Mad & Moselle
BP 90016
54470 THIAUCOURT REGNIEVILLE

Metz, le 23 juin 2020

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM a reçu, en date du 8 juin 2020, la notification du projet de 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arnaville.

Considérant que le projet touristique et économique porté par la CC Mad & Moselle et la Commune concoure à la mise en valeur d'un patrimoine vernaculaire et au regard des modifications mineures apportées au PLU pour permettre la reconversion de cette Maison éclusière, le Syndicat mixte du SCoTAM est favorable aux dispositions proposées dans la modification du PLU d'Arnaville.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM

